DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE, un compartiment du FCPE MULTIPAR SOCIALEMENT RESPONSABLE, Part : Classique (FR001400OSQ8)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.9.69.320.346 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 30/10/2026

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) nourricier. Il est constitué sous la forme d'un compartiment de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), soumis aux dispositions du code monétaire et financier. Il s'agit d'un FCPE Multi-Entreprises.
Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de fonds maître.

Durée

Ce Produit est initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM n'a pas le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. Le conseil de surveillance décide des opérations de fusion, scission ou liquidation.

Objectifs

Classification du FCPE : «Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard»
Le compartiment MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE est nourricier du FCP «BNP PARIBAS MOIS ISR», également classé «Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard». A ce titre, l'actif du compartiment «MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE» est investi jusqu'à 92,5% de son actif net en Parts «X» (FR0011482678) dudit FCP, et accessoirement en liquidités. La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le compartiment MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et il verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître. L'objectif de gestion et le profil de risque du compartiment nourricier MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE sont identiques à ceux du Fonds maître BNP PARIBAS MOIS ISR. *Le FCP a un double objectif : 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et frais administratifs externes facturés au FCP et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.*
La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite Best-in-class qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographie (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme un ensemble d'environ3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains. (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone Euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité, et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche Best-in-class qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs (20% pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131.

em>Le Produit peut investir 100% de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro et/ou en devises (avec dans ce cas la mise en place d'une couverture de change systématique via l'utilisation des instruments dérivés) émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent. Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de laqualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net. Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.
Autres informations : Les revenus et produits des avoirs compris dans le compartiment du FCPE sont obligatoirement réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles. Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale ou d'un PER compte-titres, et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement, ou au gestionnaire de votre PER dans le cadre d'un PER assurantiel et doivent parvenir auprès du dépositaire selon les modalités prévues dans le règlement.

Investisseurs de détail visés

La part Classique est réservée aux entreprises pour lesquelles les coûts de gestion sont à la charge des compartiments. Ce Produit est conçu pour les bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts : BNP PARIBAS, NATIXIS INTEREPARGNE, AMUNDI TENUE DE COMPTE
- Ce document d'informations clés décrit un compartiment du FCPE MULTIPAR SOCIALEMENT RESPONSABLE. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le règlement et les rapports périodiques du FCPE. L'actif et le passif des différents compartiments du FCPE sont ségrégués.
- Le règlement, le(s) document(s) d'informations clés relatif(s) aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative ainsi que les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur votre espace personnel accessible depuis le site internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com ou sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou le cas échéant de votre compagnie d'assurance et/ou sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.
- Le prospectus, le document d'informations clés, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en langue française, du fonds maître sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. BNPP AM exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Les informations concernant la composition du conseil de surveillance du FCPE sont disponibles dans le règlement du FCPE.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au règlement.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Les ordres de souscription/rachat du Produit sont exécutés chaque jour, conformément aux modalités prévues dans le règlement du FCPE. Les ordres de souscription/rachat dans le fonds maître sont centralisés chaque jour ouvré, conformément aux modalités prévues dans son prospectus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus au professionnel qui commercialise le produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois Exemple d'investissement : 10.000 EUR		Si vous sortez après 1 mois (en cas de déblocage anticipé)
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.988,95 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,32%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.988,95 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,32%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.989,27 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,28%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.992,72 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,87%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois (en cas de déblocage anticipé)
Coûts totaux	126,4 EUR
Incidence des coûts (*)	1,26% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 1,25% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 125 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2025.	1,4 EUR
Coûts de transaction	Il n'existe actuellement pas de coûts de transaction pour ce Produit. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.
La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le réglement.
Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son teneur de compte conservateur de parts. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Les performances et scénarios de performance passées du Produit sont disponibles sur le site internet https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/entreprises/ et/ou sur le site internet www.bnpparibas-am.com ou sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou, le cas échéant, de votre compagnie d'assurance.
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.